

gouvernement ne l'approuvait. Quand cette constitution qui violait d'une manière aussi odieuse les droits de l'Église et du S. Siège fut votée, l'archevêque de Rio-de-Janeiro était président du Corps législatif et 18 prêtres siégeaient à la Chambre d'assemblée. Eh bien ! ni cet archevêque ni un seul de ces dix-huit prêtres ne formula la moindre objection contre une constitution aussi anticatholique. Ce fait suffit pour faire mesurer la profondeur du mal que le régime de Pombal et le Jansénisme avaient créé dans le clergé.

Plus tard, on crut devoir renchérisse encore. Ainsi, en 1827, on passa une loi décrétant que l'installation d'un bénéficiaire pourra se faire par n'importe quel évêque ; en 1844, on conféra aux Chambres provinciales le droit d'ériger des paroisses, sans s'inquiéter du consentement des évêques ; et, en 1866, on passa une loi défendant aux évêques de sortir de leurs diocèses sans l'autorisation préalable du gouvernement. Il y a tout un arsenal de lois imprégnées du même esprit, et que nous passons sous silence.

Ému de cet état de choses, S. S. Léon XIII, espérant par là enrayer les progrès du mal, poussa la monsuétude jusqu'à accorder à l'empereur le droit de patronat sur toutes les églises et bénéfices de l'Empire. Veut-on savoir comment fut accueillie la Bulle pontificale ? La commission des affaires ecclésiastiques de la Chambre, commission composée presque exclusivement de prêtres, déclara la *Bulle inutile*, vu que l'Empereur possédait constitutionnellement tous les droits que le Pape voulait lui conférer ; et Dom Pedro, qui a richement mérité le sort qu'il subit actuellement, refusa son *placet* à la Bulle.

Ceux qui suivent un peu les affaires qui concernent l'Église, dans les différents pays, n'ont pas oublié le conflit du gouvernement avec les évêques de Para et de Pernambouc. Ces prélats ayant refusé de laisser servir les églises à la glorification de la Franc-Maçonnerie, furent condamnés à quatre ans de travaux forcés par un tribunal qui déclara que les évêques n'avaient pas le droit de se montrer hostiles à la Franc-Maçonnerie, et que la Bulle condamnant cette dernière devait être considérée comme non avenue, parcequ'elle n'était pas munie du *placet* impérial. Ce dernier fait s'est passé sous un ministère conservateur dont le premier ministre était grand maître de la Franc-Maçonnerie brésilienne. Il va de soi que les réguliers n'étaient pas dans une position plus indépendante. Personne n'osait entrer en religion ou faire des vœux sans autorisation du gouvernement.

Ce qui complète le tableau, c'est que tout le clergé n'a pas même reçu de compensation matérielle en échange de la perte de sa